



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 225 du 11 février 2014

SOMMAIRE

- Conseil syndical National du SNTRS-CGT du 23 janvier 2014
 - ✓ Rapport au CSN
 - ✓ Déclaration du CSN
 - ✓ Motion sur le 30^{ème} indivisible
 - ✓ Motion sur la précarité
 - ✓ Budget prévisionnel 2014

Conseil Syndical National du SNTRS -CGT du 23 janvier 2014

Ordre du jour

- Motion 6 février adoptée à l'unanimité
- Situation et action première réflexion
- Calendrier des élections professionnelles
- Budget prévisionnel 2014 : vote unanimité moins une abstention
- Compte rendu du Congrès de la FERC-CGT
- Délégation pour le Congrès de l'UGICT-CGT 6 délégués vote unanimité
 - Antoine SEYEUX, Curie
 - Lorena KLEIN, Curie
 - Daniel STEINMETZ, Toulouse
 - Pierre GIROUX, Grenoble
 - Mercedes RODRIGUEZ, Nancy
 - Michel PIERRE, Kremlin-Bicêtre
- Election CE : Pierre GIROUX et Guillaume DEVES
- Motion trentième indivisible
- Motion précarité : vote unanimité moins une abstention

Rapport au CSN

Hommage à Jean Pierre Schatte, fondateur du CAES

La campagne de la CGT sur le coût du capital

Je veux commencer ce rapport par la campagne que la CGT a lancé sur le coût du capital. Cette initiative me semble particulièrement importante, tant nous devons combattre les idées que véhiculent la quasi-totalité des médias, sur le coût du travail et la nécessité de faire baisser les charges salariales. Derrière ce mot de « charges », il n'y a qu'un seul objectif, faire baisser les salaires directs et indirects (ou différé selon la terminologie que l'on veut employer). L'objectif central est de continuer à favoriser le management financier et l'envolée des dividendes ?

Depuis 1978, les dividendes sont passés (pour les seules sociétés non financières) de 6,9 milliards à 247 milliards en 2008. , année du déclenchement de la crise. En 30 ans leurs montants ont été multipliés par 36 alors que sur la même période la masse salariale ne l'était que de 4,5, soit un rythme de croissance 8 fois moins rapide. Les sociétés n'ont pas souffert de la crise puisqu'elles continuent à distribuer des sommes mirobolantes. Plus de 80 milliards de profits pour les sociétés du CAC40 en 2013.

Les inégalités de revenus explosent. En 2005, le 1% des plus riches accaparaient 18% de la recherche aux USA et 12 % en France. Cette part de la richesse augmente sans discontinuer depuis les années 1980. On retrouve les mêmes évolutions sur le patrimoine. 10 % des français les plus riches détiennent 50 % du patrimoine et a contrario les 10 % le moins riches ont moins de 2700 euros de patrimoine. En même temps la pauvreté explose. 1 français sur 7 vit avec moins de 977 euros par mois. (Pauvreté = 60% du revenu médian). Dans cette population 1 enfants sur 5.

Le virage de Hollande

La conférence de presse de F. Hollande confirme l'inflexion donnée par les vœux présidentiels. Le Président assume le choix d'une politique libérale. Ce faisant, il tourne le dos aux salariés. En avouant la sous-estimation

de la gravité de la situation de la France, il avoue du même coup l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection. Ce sont ces politiques qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises. Il installe un "observatoire des contreparties" sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le "pacte de responsabilité".

En écho au patronat, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Il engage donc une nouvelle étape de cadeaux au patronat et, pour la première fois, il exonère les entreprises des règles qui organisent notre vivre ensemble. Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises. Et il confie la conduite du "conseil de simplification" à un parlementaire et une fois de plus... à un patron !

Il annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale. Son crédo, la réduction des charges pour améliorer les marges des entreprises, nous mène droit dans le mur. Rien ne garantit que l'augmentation des marges des entreprises conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi. En effet, depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail. En 30 ans le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours.

Pour compenser ces nouveaux cadeaux, sa solution est la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales. Le Président entend modifier de façon structurelle le rapport qu'entretiennent les français à leurs services publics. Contrairement à ce qu'il prétend, c'est notre modèle social qu'il remet en cause ; et il installe un outil de coordination de ses réformes structurelles, le MEDEF !

Ces annonces renforcent le besoin d'intervention des salariés, d'abord le 6 février, à l'appel de la CGT pour défendre leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, et de protection sociale, mais également le 4 avril pour promouvoir le plan d'investissement européen proposé par la CES et le décliner en France. Cependant, la déclaration commune du 14 janvier CGT FSU CFTD UNSA, qui se conclut par un appel à participer à la négociation du Pacte de Responsabilité n'est pas sans poser problème.

Précisons les mesures

30 ou 50 milliards de réduction de charges pour les patrons. C'est difficile de s'y retrouver. Les derniers éléments donnés par F Hollande laissent à penser que la baisse des charges sera de 30 milliards, en y incluant le 20 Milliards du CICE. Par contre on semble aller vers plus de 50 milliards de baisse du budget de l'Etat. L'annonce d'une baisse éventuelle des impôts sur les ménages ne peut être qu'une vaine promesse si en même temps on casse le service public. D'autres mesures sont annoncées comme la réduction du nombre des régions etc.

Au lendemain de son élection, François Hollande avait annoncé que cette politique devait être transitoire, repoussant à 2014 l'application de son slogan de campagne « le changement c'est maintenant ». Aujourd'hui, il déclare : *« Je veux réduire la dépense publique. » Nous devons faire des économies partout où elles sont possibles. [...] Cela vaut pour l'Etat, qui doit se concentrer sur ses missions essentielles, mais aussi pour les collectivités locales, qui doivent voir leurs compétences clarifiées ; et pour la sécurité sociale, qui est notre bien le plus précieux, qui doit en terminer avec les excès – nous les connaissons – et les abus. »*

Pour construire le rapport de force nécessaire pour imposer ce changement de cap, la CGT appelle le 6 février à une journée d'action interprofessionnelle sur le triptyque revendicatif Emploi/salaire/protection sociale. Dans la Fonction publique de l'Etat, comme dans tous les secteurs, nous devons être dans l'action le 6 février. En France, pour les agents publics, ces orientations se traduisent par :

- la baisse du pouvoir d'achat conséquence du gel, sans précédent historique, de la valeur du point depuis 2010 ;
- le recul de l'âge de départ en retraite à taux plein et l'augmentation des cotisations ;
- des suppressions massives d'emplois notamment dans les ministères dits « non prioritaires » ;
- des restructurations des administrations et abandons de missions, dans le cadre hier de la RGPP demain de la MAP et de l'acte III de décentralisation, qui provoquent le désarroi des agents et des usagers ;
- une dégradation des conditions de travail et de la santé des personnels.

La Commission Exécutive de l'UGFF, réunie le 16 janvier 2014, s'associe pleinement à cet appel qui constitue une nouvelle étape de la mobilisation pour obtenir :

- ☞ une véritable réforme de progrès pour nos retraites, antinomique des reculs imposés ;
- ☞ le maintien des cotisations patronales sur la branche famille, partie intégrante de notre salaire et l'annulation de la décision gouvernementale concernant le transfert des cotisations ;
- ☞ la réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général ;

La mobilisation des agents publics est aussi indispensable pour peser sur les discussions engagées par la ministre de la Fonction publique dans le cadre de l'agenda social et pour obtenir :

- ☞ le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- ☞ le rattrapage des pertes salariales ;
- ☞ de meilleurs déroulements de carrière ;
- ☞ la fin de la politique d'austérité et l'abondement des moyens pour le service public ;
- ☞ la fin des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où c'est nécessaire ;
- ☞ le moratoire sur les restructurations de service et les transferts de compétence (Abandons de la MAP et de l'acte III de la décentralisation) ;
- ☞ une véritable politique de santé au travail et d'action sociale.

Afin de construire dans la durée le rapport de force à la hauteur de ces enjeux la Commission Exécutive de l'UGFF invite ses composantes, le 6 février à organiser des assemblées générales d'information dans les services en mettant en débat la grève comme moyen d'action et participer aux rassemblements et manifestations organisés ce jour dans les départements.

Un préavis de grève de 24 heures a été déposé par l'UGFF pour couvrir ces initiatives.

La CGT, FSU et Solidaires lancent une campagne commune pour combattre les idées d'extrême droite. Première étape : un meeting (avec la participation des premiers responsables de chaque organisation) dans les locaux de la CGT à Montreuil, le 29 janvier prochain à partir de 19h30 au terme d'une journée de débats et de réflexion dans les locaux de la bourse du travail de Paris.

L'austérité dans les universités

La situation budgétaire des universités est devenue catastrophique. Les facs en déficit sont nombreuses : dix-neuf, sur soixante-seize, prévoyaient de passer en négatif dès 2013 et quatre le sont depuis deux ans (Montpellier-III, Marne-la-Vallée, Le Mans et Mulhouse). L'Université de St Quentin est d'ailleurs passée en quasi cessation de paiement en décembre. A Strasbourg, citée en exemple de la politique de regroupement des universités, le président Beretz a annoncé très récemment un trou de 4 millions d'euros, en conséquence il diminue de 20 % les subventions aux équipes. Presque partout, le gel des emplois est annoncé, rendant inopérant la promesse de création de 1000 postes. Les cursus sont écornés dans de nombreuses universités. Ainsi, La Présidence de l'Université de Nantes, après avoir supprimé la Licence Information-Communication en 2013, à l'intention de supprimer la Licence Sciences de l'éducation en 2014. Cette disparition placera dans une situation très difficile les étudiants déjà engagés dans un projet de formation en sciences de l'éducation, qui n'auraient d'autres solutions que de se rabattre sur l'enseignement supérieur privé (UCO d'Angers).

Le Medef pilotera-t-il les formations ? Pour ce qui concerne à la question : **Mi-octobre, le Medef a réclamé au gouvernement le copilotage des formations. Y êtes-vous favorable ? G. Fioraso répond dans les Echos : Mais bien sûr ! Cela est déjà intégré dans la gouvernance des universités, où on a, depuis la loi sur l'enseignement supérieur de juillet dernier, davantage d'acteurs économiques. De même, grâce aux regroupements d'universités que nous encourageons, des stratégies de site vont être définies. Or ces stratégies sont faites pour être élaborées avec les acteurs économiques ! Il faut décroisonner et enlever les a priori.**

Et P Gattaz répond : On a progressé, c'est vrai, que ce soit avec la loi Pécresse [la loi sur l'autonomie des universités, NDLR] ou avec ce que vous avez pu apporter.

Le décret des Enseignants Chercheurs Le Comité Technique des personnels titulaires et non titulaires des Universités (CTU) a examiné le projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs le 9 janvier 2014. Le vote final du CTU est sans équivoque : 0 voix pour, 9 voix contre (SNESUP, SUPAUTONOME, CGT), 4 abstentions (SGEN, UNSA). En l'absence remarquable, et remarquée, de la ministre, la représentante du MESR a opposé une fin de non-recevoir à la quasi-totalité des dizaines d'amendements, proposés et argumentés par les organisations syndicales, et pourtant votés très majoritairement. L'absence de toute voix favorable au projet de décret est tout à fait révélatrice de l'absence d'avancées que représente ce projet de texte par rapport au décret de 2009 et de son rejet massif (encore plus qu'en 2009 !) par les organisations syndicales. En effet, ce projet maintient la modulation de service - dont on connaît la fonction dans le contexte de conditions budgétaires dramatiquement dégradées des universités-, le rapport d'activités périodique, obligatoire, non confidentiel, et n'apporte aucune garantie sur le droit et la liberté de recherche, aucune amélioration aux conditions de travail et de carrière, et multiplie les dispositions dérogoires au recrutement et à la promotion. **Le décret statutaire concerne des questions extrêmement sensibles pour l'ensemble de la communauté universitaire. En aucun cas il ne peut être promulgué en l'état.**

En même temps, le ministère avance sur la réforme du CNESER, et sur la PES qui va retrouver son appellation d'origine de prime d'encadrement doctoral sans pour autant être modifiée

Les EPST

Fin du Centre d'Etude de l'Emploi, le CEE. Le CEE est un petit EPA (70 personnes) financé par le ministère du travail mais dépendant également du MESR. Il contribue de façon décisive à l'analyse critique des politiques de l'emploi. Ces dernières années il a été fortement déstabilisé par le directeur de l'époque qui a éliminé les personnels permanents notamment CNRS pour développer la précarité et le détachement. Après avoir supprimé une partie des crédits, le ministère du travail a décidé de s'en débarrasser en le transférant à l'université de Marne La Vallée. Il y aura probablement création d'une UMR avec le CNRS, mais les dégâts seront importants.

Réforme de l'INED. Nos camarades de l'INED nous ont informé que dans ce petit EPST, la modification du décret se fera pour mettre en place une gouvernance à trois têtes comme ailleurs. Affaire à suivre.

Pénurie à l'IRD. Cette année l'IRD ne recrutera que 8 chercheurs et aucun ITA en dehors de titularisations Sauvadet. Le centre de Bondy est menacé.

Budget CNRS. Des éléments ont été donnés dans le dernier tract du SNTRS. Par rapport au budget initial 2013, le CNRS perd 842 emplois (102 fonctionnaires et 740 CDD sur subvention d'Etat).

Nous campons dans la précarité, avec un nombre de CDD sur ressources propres qui ne diminuera pas. L'intégration des précaires par application de la loi Sauvadet est plus que minimaliste : exclusion des CDD docteurs et refus d'ouvrir des recrutements réservés pour les deux tiers des éligibles. Par ailleurs, les conséquences de ces faibles recrutements seront dramatiques pour les promotions des ITA : le blocage des carrières se poursuivra.

2014 : année électorale

En 2014, nous aurons plusieurs élections importantes pour le syndicat. La première campagne concerne l'élection au Conseil scientifique du CNRS et à ses conseils d'Instituts. Nous devons chercher activement de candidats à la fois pour le collège ITA mais aussi pour les collèges chercheurs et enseignants chercheurs. Les listes ont à déposer pour le 22 avril.

La deuxième échéance est pour la fin de l'année. Le 4 décembre, se feront les votes pour les CAP et les Comités techniques de l'ensemble des EPST, mais également pour le comité technique du ministère. Cette élection aux CT sera utilisée pour fixer la représentativité des syndicats et leurs moyens. C'est dire son importance. Nous devons la aussi commencer à rechercher activement les candidats.

Déclaration du CSN

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, comme dans tous les secteurs, soyons dans l'action le 6 février pour imposer nos revendications

Le président de la République vient de confirmer la volonté du gouvernement de prolonger et amplifier la politique d'austérité, initiée sous Sarkozy, et poursuivie sous d'autres formes depuis les élections de 2012.

Pour les personnels de la recherche publique, ces orientations se traduisent par :

- la baisse du pouvoir d'achat conséquence du gel, sans précédent historique, de la valeur du point depuis 2010 ;
- le recul de l'âge de départ en retraite à taux plein et l'augmentation des cotisations ;
- des suppressions massives d'emplois notamment dans les EPST;
- des restructurations, dans le cadre de la RGPP et des lois Fioraso Pécresse qui provoquent le désarroi des agents et des étudiants;
- une dégradation des conditions de travail et de la santé des personnels.

Pour construire le rapport de force nécessaire pour imposer ce changement de cap, le SNTRS-CGT appelle le 6 février à une journée d'action interprofessionnelle sur les revendications : Conditions de travail/emploi/salaire/protection sociale.

Le CSN du SNTRS-CGT, réuni ce 23 janvier 2014, revendique

- ☞ une véritable réforme de progrès pour nos retraites, antinomique des reculs imposés ;
- ☞ le maintien des cotisations patronales sur la branche famille, partie intégrante de notre salaire et l'annulation de la décision gouvernementale concernant le transfert des cotisations ;
- ☞ la réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général ;

La mobilisation est aussi indispensable pour peser sur les discussions engagées par la ministre de la Fonction publique dans le cadre de l'agenda social et pour obtenir :

- ☞ le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- ☞ le rattrapage des pertes salariales ;
- ☞ de meilleurs déroulements de carrière ;
- ☞ la fin de la politique d'austérité et l'abondement des moyens pour les organismes de recherche service public ;
- ☞ la fin des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où c'est nécessaire ;
- ☞ une véritable politique de santé au travail et d'action sociale.

Afin de construire dans la durée le rapport de force à la hauteur de ces enjeux le CSN du SNTRS-CGT invite les composantes, le 6 février à :

- organiser des assemblées générales d'information dans les services en mettant en débat la grève comme moyen d'action,
- participer aux rassemblements et manifestations organisés ce jour dans les départements.

Un préavis de grève de 24 heures a été déposé par l'UGFF pour couvrir ces initiatives.

Motion Trentième indivisible

La règle du 30ème indivisible n'est pas conforme à l'article 6§4 de la charte sociale Européenne révisée, au motif qu'elle pourrait dissuader les intéressés de prendre part à une grève. Le comité Européen des Droits Sociaux précise dans ses conclusions 2010 le non-respect de la charte précitée sur ce point par la France et rappelle que toute retenue de salaire des grévistes ne doit pas excéder la proportion de leur salaire qui correspond à la durée de leur participation à la grève.

Le CSN du SNTRS-CGT demande à l'UGFF de porter plainte auprès des juridictions européennes compétentes pour obtenir le respect de la dite charte.

7 abstentions , 1 contre

Motion sur la précarité

Adoptée à l'unanimité moins une abstention au CSN 23 janvier 2014

Le SNTRS-CGT exige

L'intégration de tous les précaires - les contractuels CDD qui sont sur fonction de nature permanente et les CDI - qui le souhaitent, sur statut de fonctionnaires titulaires avec la prise en compte de l'ensemble de leur ancienneté dans la fonction publique.

En attente de ce plan de titularisation :

- les non-titulaires CDD et CDI doivent avoir les mêmes droits que les fonctionnaires : le calcul des rémunérations doit être fondé sur la grille statutaire des EPST, avec la PPRS et les primes fonctionnelles, exigence des mêmes niveaux de qualification pour le recrutement, même modalités pour la reconstitution de carrière , même évolution des rémunérations liées à l'ancienneté, même accès à la formation permanente, mêmes droit à la mobilité et au reclassement en cas de restructuration, mêmes droits sociaux et syndicaux.

- L'environnement social des emplois précaires soit pris en charge par les organismes, charge à eux de se retourner vers l'ANR ou les autres bailleurs de fonds.

Dans l'immédiat, le SNTRS-CGT revendique l'application sans restriction de l'accord du 31 mars 2011 et l'amélioration de mise en œuvre de la loi Sauvadet.

Tous les précaires ayant exercé sur le même poste de travail doivent bénéficier des procédures de CDIations et titularisation, quelque soit leur employeur. Doivent notamment être prises en compte les activités exercées dans les trois fonctions publiques, dans les SAIC, les GIP et dans les associations d'utilité publique à but de recherche.

Les docteurs doivent se voir ouvrir le droit aux examens professionnels réservés, dans les corps dits A+ (CR et IR).

Le nombre d'examens professionnels réservés doit correspondre à la totalité des éligibles, et non pas au seul tiers comme actuellement dans les EPST. Les organismes doivent afficher les examens réservés dans les laboratoires et services où les CDD sont affectés et informer largement.

Le SNTRS-CGT dénonce les contournements au recrutement sur poste de titulaire par différents artifices utilisant notamment le droit privé.

Afin d'éviter le turn-over des salariés sur le même poste de travail, le SNTRS-CGT revendique un processus de suivi des emplois affichés en CDD, suivi auquel doivent être associés les représentants du personnel..

Le SNTRS-CGT veillera à ce que les commissions consultatives paritaires (CCP) relatives aux personnels contractuels puissent assumer effectivement leurs prérogatives pour la défense et la gestion de la carrière de ces personnels.

Le texte de cette motion se substitue au paragraphe B.2. Non titulaires, contractuels (CDD, CDI...), du document revendicatif

BUDGET PREVISIONNEL 2014

Quelques éléments sur le projet de budget prévisionnel 2014.

Il a été fait en partant de la réalisation actuelle du bilan du national pour 2013.

Ce bilan est provisoire, il y a encore des cotisations manuelles à recevoir.

Coté charges, il peut y avoir encore quelques retardataires pour le remboursement de missions.

Produits

L'année 2013 a vu la répercussion en année pleine du passage au taux de 1% de la cotisation des actifs.

Compte tenu de la baisse du salaire net, le montant des cotisations 2014 baisse entre 10 et 25 centimes ! C'est par une poursuite du nombre d'adhésions et la mise à jour des fiches que nous pouvons espérer garder le même niveau de rentrée de cotisations en 2014.

Charges

Les postes autres que les frais de déplacements et de personnels correspondent à la reconduction de 2013.

Est pris en compte le renouvellement des instances et le besoin de progresser dans la formation des militants, comme des gestionnaires.

Pour les frais de déplacements sont budgétés (en plus du fonctionnement du BN et de la CE) :

1. la participation au congrès de la FERC-Sup et de l'UGICT
2. une journée de rencontre/formation des élus : CN, CAP, CHS
3. deux journées d'études et deux CSN
4. stages de formation dans les régions
5. participation d'un ou deux membres du BN à une assemblée dans chaque région
6. conférence chercheurs et retraités
7. réunions des élus CAES

Pour les frais de personnels :

prise en compte du changement d'échelon d'une des gestionnaires en 2014.